

DEPARTEMENT  
DES  
**DEUX-SEVRES**



**VILLE DE NIORT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 18 MARS 2013**

**Délibération n° D-2013-107**

**ZAC Pôle Sports - Convention Publique d'Aménagement -  
Convention d'avance de trésorerie n°4 - Avenant n°3**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 40

Convocation du Conseil Municipal :  
le 12/03/2013

Affichage du Compte-Rendu  
Sommaire :  
le 25/03/2013

**Président :**

**MADAME GENEVIÈVE GAILLARD**

**Présents :**

Madame Geneviève GAILLARD, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Madame Nathalie SEGUIN, Monsieur Amaury BREUILLE, Monsieur Jacques TAPIN, Monsieur Jean-Claude SUREAU, Madame Anne LABBE, Monsieur Christophe POIRIER, Madame Nicolle GRAVAT, Monsieur Nicolas MARJAULT, Madame Chantal BARRE, Monsieur Jean-Louis SIMON, Madame Pilar BAUDIN, Monsieur Frank MICHEL, Monsieur Alain PIVETEAU, Monsieur Michel GENDREAU, Monsieur Denis THOMMEROT, Madame Annick DEFAYE, Madame Nicole IZORE, Monsieur Hüseyin YILDIZ, Monsieur Jean-Pierre GAILLARD, Madame Blanche BAMANA, Monsieur Bernard JOURDAIN, Monsieur Patrick DELAUNAY, Madame Gaëlle MANGIN, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Marc THEBAULT, Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Elsie COLAS, Madame Maryvonne ARDOUIN, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Rose-Marie NIETO, Madame Virginie LEONARD, Monsieur Emmanuel GROLLEAU.

**Secrétaire de séance :** Christophe POIRIER

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Madame Josiane METAYER, ayant donné pouvoir à Monsieur Alain PIVETEAU, Madame Delphine PAGE, ayant donné pouvoir à Monsieur Patrick DELAUNAY, Madame Annie COUTUREAU, ayant donné pouvoir à Monsieur Jean-Louis SIMON, Monsieur Gérard ZABATTA, ayant donné pouvoir à Monsieur Hüseyin YILDIZ, Madame Julie BIRET, ayant donné pouvoir à Monsieur Frank MICHEL, Madame Sylvette RIMBAUD, ayant donné pouvoir à Monsieur Guillaume JUIN, Madame Dominique BOUTIN-GARCIA, ayant donné pouvoir à Monsieur Michel GENDREAU, Madame Elisabeth BEAUVAIS, ayant donné pouvoir à Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Aurélien MANSART, ayant donné pouvoir à Madame Chantal BARRE

**Direction de l'AMERU**

**ZAC Pôle Sports - Convention Publique  
d'Aménagement - Convention d'avance de  
trésorerie n°4 - Avenant n°3**

Madame le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Par délibération en date du 24 juin 2005, la Ville de Niort a confié la réalisation de la ZAC « Pôle Sports » à la SEM Deux-Sèvres Aménagement, selon les stipulations d'une Convention Publique d'Aménagement répondant aux conditions définies aux articles L. 300-4 et L.300-5 du Code de l'Urbanisme.

Dans cette convention, il est prévu à l'article 16.7, la possibilité de versement d'une avance de trésorerie effectuée par le concédant au concessionnaire, au bénéfice de l'opération d'aménagement de la ZAC « Pôle Sports » dont la réalisation lui a été confiée dans le cadre d'une Convention Publique d'Aménagement, et ce conformément à l'article L. 1526-2, 4° du Code Général des Collectivités Territoriales.

Au Conseil municipal du 7 décembre 2009, la Ville de Niort avait consenti à Deux-Sèvres Aménagement une quatrième avance de trésorerie pour un montant de 3 500 000 €. Cette avance correspondait à l'anticipation des cessions de terrains valorisés (mais non équipés) que la Ville devait racheter en 2010-2011 dans le cadre des aménagements de la ZAC, conformément au bilan révisé et au Compte Rendu Annuel à la Collectivité approuvés au Conseil municipal du 6 juillet 2009. Etaient visées par cette avance de trésorerie, les cessions de terrains suivantes :

- terrains initialement prévus pour le stade,
- terrains mail actif et terrains de sport,
- terrains initialement prévus au pôle d'échanges.

Deux avenants à cette convention d'avance de trésorerie n°4, approuvés en Conseils municipaux du 28 mars 2011 et du 2 avril 2012 avaient vu chacun la prolongation d'un an du remboursement de cette avance de trésorerie dont le délai avait alors été fixé en mars 2013.

Aujourd'hui, afin d'assurer la gestion administrative et financière de l'opération dans l'attente de la commercialisation des terrains ex-stade, il convient de reconduire l'avance de trésorerie n°4 de 3 500 000 € pour une durée de 9 mois en autorisant, par avenant, un nouveau report du remboursement de l'avance qui est désormais fixé pour décembre 2013.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la reconduction de l'avance de trésorerie n°4 de 3 500 000 € pour une durée de neuf mois suivant les conditions contenues dans l'avenant n°3 à la convention n°4 d'avance de trésorerie, ci-annexé ;
- imputer la dépense sur le budget 2013 ;
- autoriser Madame le Maire à signer l'avenant n°3 à la convention n°4 d'avance de trésorerie avec Deux-Sèvres Aménagement.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	40
Contre :	0
Abstention :	5
Non participé :	0
Excusé :	0

Madame le Maire de Niort  
Députée des Deux-Sèvres

Signé

**Geneviève GAILLARD**